

**DECISION N° 118-2026**

**Portant validation de l'offre de la société B2E pour l'étude de l'état structurel de la toiture de la Tribune du Stade Robert Bataille.**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société B2E pour l'étude de l'état structurel sur l'auvent des tribunes du Stade Robert Bataille.

Considérant cette opération nécessaire pour la suite des travaux à réaliser.

Considérant l'offre de la société B2E

**DECIDE :**

De valider l'offre de la société B2E pour la réalisation d'une étude de l'état structurel sur l'auvent de la tribune du Stade Robert Bataille pour un montant de 8 100.00 € HT.

signé électroniquement le 07/07/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

